



**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 24**

Le 29 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 mars 2024

Excusées : Annie THERET-BIET (pouvoir à Dominique BERTRAND), Cécile MAHE (pouvoir à Nicolas DIF).
Secrétaire de séance : Dominique BERTRAND.

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du service assainissement est approuvé *par 10 voix pour et 1 abstention* (Stéphane SAINT-ROYRE).

Dépenses de fonctionnement = 12 427.14 €

Recettes de fonctionnement = 21 179.11 €

Excédent = 8 751.97 €

Report excédent 2022 = 30 143.66 €

Solde d'exécution = + 38 895.63 €

Dépenses d'investissement = 127 189.85 €

Recettes d'investissement = 25 925.64 €

Déficit = 88 077.71 €

Report excédent 2022 = 13 186.50 €

Montant des restes à réaliser :

En dépenses = 163 216 €

En recettes = 221 078 €

Total du déficit d'investissement avec les restes à réaliser = 30 215.71 €

Résultat de clôture = 38 895.63 € - 30 215.71 € = - 8 679.92 €.

Affectation de résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 38 895.63 €, le Conseil municipal décide l'affectation à l'exercice reporté.

Le compte de gestion, dressé par le comptable, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

Le compte administratif de la Commune est approuvé *par 10 voix pour et 1 abstention* (Stéphane SAINT-ROYRE).

Dépenses de fonctionnement = 699 144.94 €

Recettes de fonctionnement = 735 358.63 €

Excédent = 36 213.69 €

Report excédent 2022 = 115 099.89 €

Total de l'excédent de fonctionnement = 151 313.58 €

Dépenses d'investissement = 502 495.71 €

Recettes d'investissement = 672 031.64 €

Excédent 2023 sans les restes à réaliser = 169 535.93 €

Montant des restes à réaliser :

En dépenses = 765 067 €

En recettes = 388 430 €

Total du déficit d'investissement avec les restes à réaliser = 207 101.07 €

Résultat de clôture = 151 313.58 € - 207 101.07 € = - 55 787.49 €.

Affectation de résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 151 313.58 €, le Conseil municipal décide d'affecter, comme suit, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 151 313.58 € au compte 1068 (recette d'investissement).

Le compte de gestion, dressé par le comptable, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

III. VENTE SECTIONAL A HAUTE-SERRE

Monsieur et Madame GATIGNOL Christian, domiciliés 1741 Chemin d'Haute-Serre 63810 BAGNOLS, sont désireux d'acquérir la parcelle cadastrée section YD n° 35 d'une contenance totale de 1387 m², située à Haute-Serre, appartenant à la section de Haute-Serre.

Le Conseil municipal valide la liste des électeurs, fixe le prix de vente à 3 € le m² et autorise le Maire à procéder à la vente de cette parcelle.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des demandeurs. **Unanimité**

IV. CONVENTIONS DE LOCATION DE TERRAINS A TITRE PRECAIRE

Les personnes intéressées par la mise à disposition, à titre précaire, des parcelles cadastrées section AC n° 66 d'une superficie de 3 980 m², YE n° 2 d'une superficie de 3 822 m², YE n° 103 d'une superficie de 29 905 m² et YN n° 127 d'une superficie de 6 000 m² sont invitées à adresser leurs propositions chiffrées en Mairie avant le 16 avril 2024. **Unanimité**

V. CONVENTION FFVE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Fédération Française des Véhicules d'Epoque "FFVE" afin d'obtenir le label "Village d'accueil des véhicules d'époque".

La FFVE, composante à part entière du Patrimoine, association reconnue d'utilité publique, possède pour missions d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, la sauvegarde et l'utilisation de véhicules d'époque. Elle rassemble des clubs, les entreprises et les musées dont l'activité correspond à cet objet.

Le label « Ville d'accueil des véhicules d'époque » a pour objectif de distinguer et faire connaître les collectivités engagées dans une démarche de développement touristique intégrant avec bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque.

La commune de BAGNOLS s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle considère l'accueil des véhicules d'époque comme une animation offerte au grand public, donnant lieu également à la rencontre du patrimoine bâti et du patrimoine roulant. L'accueil des collectionneurs eux-mêmes permet de surcroît de favoriser le tourisme et l'économie locale. **Unanimité**

VI. GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE

Le Conseil départemental a lancé son propre groupement d'achat pour les contrats de plus de 36 KVA. Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Commune au dit groupement en remplacement du Territoire d'Energie. **Unanimité**

INFORMATIONS DIVERSES

VALORISONS NOS DÉCHETS VERTS

Le brûlage, à l'air libre, des déchets verts (résidus issus des tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes ou issus du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus des jardins et espaces verts) **est une pratique polluante formellement interdite**, toute l'année, **pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant s'élever jusqu'à 750 €.**

Des méthodes alternatives de traitement des déchets verts existent : le compostage, le broyage, le paillage, le mulching, voire en dernier lieu, le dépôt en déchetterie. Les résidus liés à l'entretien des jardins et espaces verts doivent être considérés comme des ressources plutôt que des déchets.

La pratique du brûlage des déchets verts par les professionnels (agriculteurs et forestiers) n'est pas encadrée par le Code de l'environnement mais par le Code rural, lequel ne prévoit pas d'interdiction stricte

du brûlage à l'air libre. En revanche, un arrêté préfectoral peut renforcer les dispositions du Code rural, voire interdire la pratique.

COLLECTE DES FILMS AGRICOLES USAGÉS-FICELLES-FILETS

Des saches sont à la disposition des agriculteurs en Mairie.

La collecte, à la déchetterie de Bagnols, route des Quatre Vents, aura lieu

le mardi 14 mai et le jeudi 16 mai 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Vos contacts : Chambre d'agriculture du Puy de Dôme – Artense Cézallier Sancy

Martine MAGÉ au 04 73 79 58 72 / 06 41 42 53 32

FESTIVAL

L'Amicale Laïque organise, du 19 juillet au 21 juillet 2024, le festival Voix et Patrimoine en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Un appel à bénévoles est lancé. Contacter Madame Dominique BERTRAND au 06 86 75 80 37 ou Madame Nicole CHENEAU au 06 80 31 34 48.

JEUX 2024 DE DOMES SANCY ARTENSE



QR Code pour inscription :



1- GENERALITES:

- Les inscriptions sont gratuites;
- Seuls les résidents, les professionnels et les adhérents de la communauté de communes Dômes Sancy Artense (DSA) peuvent s'inscrire;
- L'inscription **est obligatoire** pour participer aux jeux. Toute personne non inscrite ne pourra prendre part aux épreuves en juin;
- L'inscription doit obligatoirement être rattachée à la représentation d'une des 27 communes de DSA;
- Les préinscrits doivent obligatoirement s'inscrire pour participer aux jeux en juin;
- Une personne non préinscrite peut s'inscrire aux jeux;
- Les inscriptions doivent être réalisées **avant le 30 avril 2024 minuit**;

RAPPEL DES EPREUVES :

épreuves individuelles et aux animations

épreuves par équipe

1. Sprint
2. Trail
3. VTT
4. Course
5. Triathlon
6. Lancer de bottes
7. Tir à l'arc
8. Ball Rap
9. Escalade
10. Tennis
11. Tennis de table
12. Badminton
13. Randonnée
14. Cyclotourisme

1. Sprint malvoyant
2. Rugby fauteuil
3. Basket Fauteuil
4. Judo
5. Boxe
6. Escrime
7. Tir à la corde

1. Foot à 6
2. Rugby à 5
3. Hand à 4
4. Basket
5. Volley
6. Pétanque
7. Relais intergénérationnel
8. Tir à la corde
9. Belote
10. Badminton double

2 - RESPONSABILITE/APTITUDE/AUTORISATION :

- L'inscription engage le participant sur :
 - Son aptitude à participer aux/à l'épreuve(s) sur laquelle/lesquelles il s'inscrit.
 - Sa prise de connaissance que le comité d'organisation des JEUX 2024 DSA, organisateur des épreuves, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risque de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir lors de l'événement.
 - Son attestation à être assuré pour participer aux épreuves
 - Son engagement à prendre connaissance et à respecter les règlements des épreuves.
- L'inscription permet d'obtenir l'accord du participant :
 - Sur l'utilisation de son image pour la communication autour de l'événement.

3 - MODALITES D'INSCRIPTION:

Inscription aux épreuves par équipe

ETAPE 1

Constituer l'équipe avec un capitaine

ETAPE 2

Inscrire l'équipe

Par le capitaine via le questionnaire en ligne

Cliquer sur le lien

<https://form.dragnsurvey.com/survey/r/f21f6b9d>



Par l'ambassadeur via le questionnaire en ligne spécifique

Cliquer sur le lien

<https://form.dragnsurvey.com/survey/r/caf3c066>



ETAPE 3

Tous les membres de l'équipe devront obligatoirement s'inscrire individuellement

Questionnaire spécifique épreuve collective

Cliquer sur le lien

<https://form.dragnsurvey.com/survey/r/91e756ab>



A titre exceptionnel
Via un formulaire papier à transmettre à
comité d'organisation (procédure à éviter au maximum)

PLANNING PREVISIONNEL DES EPREUVES JUIN 2024

	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	
Samedi 1er																Cérémonie d'ouverture - Rochefort Montagne ou Orcival
Dimanche 2		9h-12h - RANDONNEE - Ceysnat					14h-18h - TIR A L'ARC - St Pierre Roche									
		9h-12h - JUDO - Nébouzat					13h30-18h30 - BOXE - Nébouzat									
Vendredi 7												19h-22h - TENNIS DE TABLE - (La Tour d'Auvergne - Gelles)				
												19h-22h - ESCRIME - Nébouzat				
													20h-22h - TIR A LA CORDE - St Julien Puy Lavèze			
Samedi 8		9h-12h - TRAIL - Perpezat (Guéry)					14h-17h - VTT - Perpezat (Guéry)					19h-22h - HANDBALL - Saint Sauves et Gelles				
							14h-17h - BELOTE - Avèze - Heume - Larodde - Tauves - Orcival - Saint Bonnet					19h-22h - BADMINTON Simple - La Tour d'Auvergne et Gelles				
Dimanche 9		9h-13h RUGBY et BASKET FAUTEUIL - Rochefort-Montagne - Gymnase					14h - 18 h BALL TRAP - Gelles									
Vendredi 14												19h-22h - TENNIS DE TABLE - Nébouzat				
												19h-22h - BADMINTON Double- La Tour d'Auvergne et Gelles				
													20h-22h: LANCER DE BOTTES - Perpezat			
Samedi 15		9h-12h - VOLLEY BALL - La Tour d'Auvergne - Rochefort-Montagne					15h-18h PETANQUE - Aurières - Saint Sauves - Olby - Iarodde - Saint Julien - Gelles					19h-22h FOOT - Saint Sauves - Nébouzat				
		9h-12h - SPRINT - Saint Bonnet près Orcival					15h-18h COURSE D'ORIENTATION - Mazayes					19h-22h BADMINTON Simple et Double - Rochefort Montagne				
		9h-12h - SPRINT MALVOYANT - Saint Bonnet près Orcival					15h-18h Qualification TENNIS ?									
Dimanche 16		9h-12h - ESCALADE - La Tour d'Auvergne					15h-18h BIATHLON - La Tour d'Auvergne (La Stèle)									
		9h-12h - TRIATHLON - La Tour d'Auvergne					15h-18h : RUGBY - Saint Julien Puy Lavèze - Ceysnat									
		9h-12h BASKET - Nébouzat - La Tour d'Auvergne - Rochefort Montagne														
Vendredi 21													19h-22h - RUGBY - Olby			
Samedi 22		9h - 12h - HANDBALL - Vernines					15h-18h VOLLEY BALL - Gelles						19h-22h - FOOT - Olby			
		9h - 12h - RELAIS INTERGENERATIONEL - Orcival														
Dimanche 23		9h-12h - CYCLOTOURISME - Tauves					15h-18h BASKET BALL - Avèze									
Vendredi 28													19h-22h PETANQUE - Bagnols			
													19h-22h TENNIS - La Tour d'Auvergne			
Samedi 29		10h-13 - BELOTE - La Tour d'Auvergne (La stèle)					14h-16h LANCER DE BOTTES - La Tour d'Auvergne (La stèle)		16h-18h TIR A LA CORDE - La Tour d'Auvergne (La stèle)							Cérémonie de clôture - La Tour d'Auvergne - La stèle